

Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan Maison Camille Pédarré 89 bis Rue Martin Luther King 4000 MONT DE MARSAN

Tél: 05 58 05 92 88

Email: contact@montdemarsan.ufcquechoisir.fr

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan sans rendez-vous de **14h à 17h00 le** lundi, mercredi, vendredi
- à Dax depuis le 3 octobre 2023 le 1er et 3ème mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9h à 11h30. Salle N°26
 3 Rue des Frênes
- Vous pouvez également nous joindre au téléphone tous les jours sauf le mardi et jeudi matin ou laisser un message sur le répondeur.

Notre association met aussi à votre disposition un site internet :

montdemarsan.ufcquechoisir.fr



L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents. (loi 71-1130 du 31/12/1971).

<u>Date limite de consommation et date de durabilité</u> minimale : ce que vous devez savoir

Les produits alimentaires préemballés comportent une mention indiquant la date limite de consommation (DLC) ou la date de durabilité minimale (DDM). Pour éviter tout risque d'intoxication, il est nécessaire de bien les comprendre.

Une date limite de consommation, DLC, est à ne pas dépasser.

Une date de durabilité minimale, DDM,« À consommer de préférence avant le... » peut être dépassée si l'emballage est intact mais le produit peut avoir perdu une partie de ses propriétés gustatives.

L'apposition d'une DDM sur l'étiquetage des denrées alimentaires (essentiellement produits secs) a pour objectif de faire connaître au consommateur la date jusqu'à laquelle ces denrées conservent leurs qualités organoleptiques, physiques, nutritives, gustatives, etc. Pourvu que leur emballage n'ait pas été altéré, les denrées dont la DDM est dépassée peuvent être consommées sans risque sauf si son aspect ou son odeur sont altérés. Dans le cas de denrées alimentaires microbiologiquement très périssables (produits frais étant conservés au froid), la DDM est remplacée par une date limite de consommation (DLC).

La denrée ne peut plus être commercialisée au-delà de cette date et est susceptible de présenter un risque en cas de consommation.



La DDM n'a pas le caractère impératif de la DLC.

Source : Service public

<u>Vous êtes curieux de connaitre ce que vous consommez ?</u>

Lancé en 2018, le volet cosmétique de **l'application** *QuelProduit* compte désormais près de 200 000 références et couvre une large partie des produits commercialisés en France.

Elle traduit les données scientifiques sur la dangerosité des ingrédients d'un cosmétique en un code coloriel permettant d'identifier en un clin d'œil le niveau de risque pour chaque profil type de consommateur : femmes enceintes/bébés, enfants et adolescents, ou adultes.



L'application concerne aussi les produits alimentaires.

Après avoir scanné le code barre du produit (le scanner est fourni par l'application), vous obtenez :

- le classement au Nutriscore,
- le nombre d'additifs présents,
- un avis sur les additifs.
- le classement au Planet-score,
- la composition (lisible !)
- les produits alternatifs.



Source: UFC Que Choisir